

Assemblée Générale de l'Union - Samedi 25 mars 2023



Le trésorier, le Président, l'I.E.N. et la secrétaire de l'Union 85

Elle s'est déroulée à La Boissière-des-Landes, salle municipale, où les participants ont été chaleureusement reçus par notre collègue Claude SORRO, D.D.E.N. local. Une cinquantaine de Délégués étaient présents ainsi que Monsieur DOURIAUD, Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale, Monsieur CHADENEAU, Maire de La Boissière-des-Landes et Madame Carine PUAUD, Directrice de l'École communale. Les associations amies étaient largement représentées : la F.C.P.E. de Vendée, les P.E.P. 85, l'Observatoire de la Laïcité « Georges Clémenceau », La Ligue de l'Enseignement et les Francas de Vendée ; ainsi que deux représentantes de l'Union des D.D.E.N. de Loire-Atlantique.

L'Assemblée Générale s'est ouverte sur l'évocation du décès de Jean-Jacques OLIVIER le 27 juin 2022, l'historique de son durable engagement parmi les D.D.E.N. vendéens et principalement en tant que président de l'Union.

Le président a ensuite lu un courrier de M. Eddy Khaldi, président de la Fédération nationale, excusé.

Monsieur DOURIAUD a présenté le redécoupage des circonscriptions qui correspond aux secteurs de recrutement des collèges, entraînant l'arrivée de La Boissière-des-Landes et Nieul-le-Dolent à Roche-Sud. La circonscription compte 40 écoles publiques (300 enseignants) et 17 écoles privées. En 2022, il y avait 7 028 élèves public et privé ; c'est la plus importante circonscription du département.

La démographie est en baisse dans le public ; dans l'enseignement privé, également, on constate une baisse importante des effectifs. Jusqu'en 2022, la mesure à 24 élèves dans les C.P., C.E.1 et C.E.2 a sauvé la mise en évitant les fermetures ; certaines se feront à la rentrée prochaine puisque la Vendée rendra 15 postes au Ministère. La carte scolaire s'établit sur 3 phases pour plus d'équité, février, juin (révision des décisions) et septembre pour réajustement. Les élèves d'U.L.I.S., comptabilisés dans les effectifs de l'école, ne le sont pas pour les mesures de carte scolaire. Ces classes ont leur enseignant dédié, et dans le cadre de l'inclusion, ils fréquentent les autres classes.

Monsieur DOURIAUD évoque le nouveau plan proposé par l'Éducation Nationale : « Notre école, faisons-la ensemble » dont le but est d'encourager l'innovation de projets, avec un accompagnement financier, sur un quinquennat (500 millions d'euros sur 5 ans). Cette réflexion vers l'école idéale est guidée par 3 focales : la réussite des élèves, le climat scolaire et le bien-être. Ce projet se fera en concertation en associant tous les partenaires de l'école : collectivités, parents. Il n'y a rien d'imposé.

Sa mise en place peut faire l'objet d'un Conseil d'École élargi à tous les partenaires sollicités.

Notre collègue, Serge HOCQUARD, interpelle M. l'Inspecteur sur le grand rassemblement au Puy du Fou organisé le 26 juin à l'issue du travail fait dans le cadre du « passeport civisme », rassemblement au cours duquel les élèves recevront leur diplôme. Les enseignants sont perplexes, certains refusent d'y participer et les communes font pression. M. DOURIAUD comprend ce malaise et conseille de mettre la balle dans le camp des familles qui pourraient ce jour justifier d'une absence scolaire.

Les D.D.E.N. présents, à l'unanimité, affirment leur hostilité à cette animation et souhaiteraient un lieu plus représentatif de la République.

Monsieur CHADENEAU, maire de La Boissière-des-Landes prend la parole et présente sa commune rurale de 1 500 h qui fait partie de la Communauté de Communes du Grand Littoral qui comprend les communes du Pays des Moutiers et de Talmont (20 communes). L'école a 5 classes et 118 élèves. Pour donner suite à un processus démocratique auprès des habitants, de la jeunesse et des enfants, elle s'appellera « Simone Veil » (initiative de notre collègue Claude SORRO).

Le maire relativise la sortie au Puy du Fou : activité touristique, animation, spectacle gratuit, récompense, extrapoler et sortir du contexte, avoir un regard différent.

Maryline COUTOUIS fait la lecture du rapport d'activité 2022 résumé. Chaque collègue en a reçu l'intégralité par courrier postal et courriel.

Monsieur BONNEAU de la F.C.P.E. demande la copie du courrier envoyé récemment à la Région, aux A.F.R. de la Rabatelière et départementale au sujet du transport scolaire vers Chavagnes-en-Paillers.

C'est l'occasion pour Daniel GUILLON de préciser les actions avec La Ligue de l'Enseignement et l'Observatoire de la Laïcité « Georges Clémenceau », associations qui se sont énormément investies dans des rencontres avec les organisateurs de transports scolaires pour obtenir un transport de La Rabatelière (sans école publique) vers Chavagnes-en-Paillers (école d'accueil). Il exprime son souhait de davantage de partenariat, de solidarité dans le mouvement laïque. L'Union des D.D.E.N. revendique un travail commun efficace avec les autres associations, en respectant les différences de chacune d'elle, leurs objectifs et statuts.

Rémi Éveillé expose le rapport financier 2022 ; il a été validé par le vérificateur aux comptes, M. Serge POURNIN. 71 D.D.E.N. ont payé leur cotisation en 2022 ; les collègues nous ayant rejoint en fin d'année n'ont pas été sollicités pour l'année en cours.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité, ainsi que le montant de la cotisation 2023 à **30 €**.

Madame Carine PUAUD, directrice de l'école de La Boissière-des-Landes présente le P.E.D.T. de l'école :

- le développement éducatif à la santé (Intervention d'une infirmière et d'élèves infirmiers)
- le développement durable ; lors du dernier trimestre, les moyens et grands pratiquent dans la mesure du possible « l'école dehors » pour explorer la nature
- l'approfondissement de la lecture

Claude Sorro fait l'historique de l'école communale de La Boissière-des-Landes.

L'école publique avait disparu sur la commune au profit du privé. En 1982, l'école publique a été créée ; elle est passée d'une classe à cinq à ce jour.

L'Assemblée Générale s'est déroulée dans une ambiance respectueuse favorable au travail et à la prise de décision. Merci à **Claude SORRO** pour son organisation.

Remise de la médaille de la Fédération à Joseph MADY

À la fin de l'Assemblée Générale, Daniel GUILLON a remis à Joseph MADY la médaille de la Fédération en remerciement de l'œuvre accomplie en faveur de l'école publique pour couronner ses 40 années de D.D.E.N. et comme responsable de la délégation de Luçon « Sud-Ouest et littoral ». Après des années de militantisme à la F.C.P.E. depuis 1975, il a toujours œuvré avec vigilance et tolérance. Nicole JOLY, présente, lui a transmis un « grand merci » émanant des collègues de la délégation de Luçon.

Extraits du mot du président : « Joseph, tu es délégué depuis 1985 et responsable de la délégation de Luçon, aujourd'hui « littoral Sud-Ouest » depuis 10 ans ; auparavant tu as été le suppléant, pendant 4 années, de M. Émile Trichereau. Avec beaucoup de franchise, de loyauté, de gentillesse, de bienveillance... tu œuvres pour l'école de la République, pour les élèves qui la fréquentent, (comme tu aimes à le dire : pour les plus humbles, ceux qui souffrent le plus quand il y a des carences et des attaques contre l'école laïque). A l'école de L'Aiguillon-sur-Mer, et dans quelques autres du secteur, homme de terrain, tu restes vigilant sur la situation des écoles, soucieux de la bonne entente dans l'équipe éducative et des relations apaisées avec, entre autre, la Municipalité.

L'École « Jacques Maury », tu l'as menée à Paris pour recevoir un prix national du concours des écoles fleuries.

En mars 2019, tu nous y as accueillis pour une assemblée générale gravée dans les mémoires et de laquelle nous gardons d'excellents souvenirs

Tu as participé activement à de nombreux Conseils d'Administration de l'Union ; l'année 2014 tu as souhaité participer à la commission « information – communication » pour améliorer la communication dans l'Union... tu as toujours été solidaire de ceux qui souhaitaient améliorer les échanges, faire vivre la démocratie...



Joseph MADY et le Président Daniel GUILLON

Assemblée générale 2024

Elle se tiendra le samedi 23 mars 2024, au Porteau, en présence d'Eddy Khaldi qui pourra intervenir sur un thème à préciser (inclusion, citoyenneté...).

La vie de l'Union

École Publique « Simone VEIL »

– La Boissière des Landes –

L'école publique de La Boissière porte désormais le nom de Simone VEIL. Après une consultation des élèves, le Conseil Municipal du 27 février 2023 a décidé de donner le nom de cette grande dame à l'école. Par groupes de deux élèves de C.M., les enfants ont réalisé des vidéos sur 11 noms initialement proposés : Hirondelles, Quatre-saisons, Joséphine Baker, Louise Michel... films qui ont été présentés aux élus municipaux. A l'issue du vote à bulletin secret, le nom de Simone Veil a obtenu 54% des suffrages.

L'ancienne ministre de la santé, a fait adopter la loi dépenalisant le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), elle apparaît alors comme icône de la lutte contre la discrimination des femmes en France. Elle fut la première présidente du Parlement européen ; rescapée des camps de la mort d'Auschwitz, elle est entrée, avec son mari, au Panthéon en 2018.

Le nom de cette illustre française orne donc la façade de l'école, aux côtés de la devise républicaine.



Passport Civisme – « cérémonie » au Puy du Fou

Lors de l'Assemblée Générale, à l'unanimité les collègues ont dénoncé le projet de clore le travail des élèves pour le civisme sur un lieu tel que le parc du Puy du Fou, ne comprenant pas l'intérêt historique de la sortie dans ce parc d'attractions qui ne prône nullement les valeurs républicaines à travers une représentation partisane de l'Histoire et de la République. L'école républicaine se doit de rester neutre dans ses activités pour une meilleure liberté de conscience des élèves. L'Union des DDEN se déclare pleinement solidaire des directrices et directeurs des écoles publiques qui refuseraient de participer à cette remise de récompenses.

Elle aurait souhaité un lieu symbolique de la République mieux adapté.

Reprenant cet argumentaire, le Bureau a rédigé une « lettre ouverte » adressée à la D.A.S.E.N., aux I.E.N., au Président de l'Organisation du « passport civisme », à la Présidente des maires, à la Préfecture, aux écoles. La Fédération en a été informée et elle a retransmis ce courrier dans la Lettre Nationale N° 235.

Après la diffusion, plusieurs directeurs d'école ont répondu, partageant nos positions et confortés par notre engagement à ne pas participer à cette remise de prix. Les enseignants veulent rester maîtres de leur action pédagogique. Se posent aussi à eux des questions d'autorisation et de responsabilité lors de la décision d'organisation d'événements pendant le temps scolaire.

Courant mai, l'Union a sollicité une entrevue à M. le Préfet pour connaître sa position.

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale restent attachés à la Laïcité et aux valeurs de la République. Ils valorisent les actions en faveur de la citoyenneté, en particulier par le biais du concours « se construire citoyen – Samuel Paty » organisé par leur Fédération Nationale.

Cher(es) D.D.E.N.

Afin d'assurer la continuité de ce BULLETIN, nous comptons sur vous pour "alimenter" en articles et photos les pages.

C'est très **IMPORTANT**, car il permet de connaître la vie de vos écoles, d'être au courant de vos difficultés ou de vos réussites sur le terrain.

Ces échanges sont profitables à tous et enrichissent votre expérience.

Merci de contacter le bureau des D.D.E.N., nous étudierons et mettrons en page vos articles.

Transport scolaire – La Rabatelière

En 2022, l'Union des D.D.E.N., La Ligue de l'Enseignement et l'Observatoire de la Laïcité Georges Clemenceau se sont énormément investis dans des rencontres entre associations et avec les organisateurs de transports scolaires pour soutenir l'association des parents de La Rabatelière dans ses démarches pour obtenir un transport entre La Rabatelière (sans école publique) et Chavagnes-en-Paillers (école d'accueil). Depuis 5 ans, les parents de l'Amicale Laïque se battent pour faciliter l'accès en car à l'école publique de Chavagnes-en-Paillers, soutenus par les associations laïques de Vendée. Devant le manque de réaction des élus et des A.F.R., les 3 associations ont décidé d'organiser, à leurs frais, une semaine de transport pour les 10 élèves de La Rabatelière ; l'opération fut réalisée avec deux mini-bus en février 2023. Elle semble avoir porté ses fruits, puisque le 9 mai, les services Aléop en Vendée ont annoncé qu'un arrêt de car est créé dans le bourg de La Rabatelière pour aller à l'école publique Jules Verne de Chavagnes-en-Paillers.

« C'est un grand pas. C'est un peu de Laïcité qui vient dans la commune » se réjouit Julie Caux, la Présidente de l'Amicale Laïque de La Rabatelière. Les familles auront désormais le choix du mode de scolarisation, un accès facilité vers l'école publique. C'est un service important, en particulier pour celles qui sont athées ou d'autres confessions. Nous apprécions que la Région ait enfin pris en compte cette demande de modification de circuit.

École des Bourdinières de la Verrie : NOLÉ s'expose dans les couloirs

Soucieuse de l'enrichissement culturel et artistique des élèves de l'école, l'équipe enseignante a eu la volonté de rapprocher les élèves d'œuvres artistiques, elle a ainsi sollicité un artiste local ; NOLÉ pour qu'il accroche ses toiles dans les locaux de l'école.

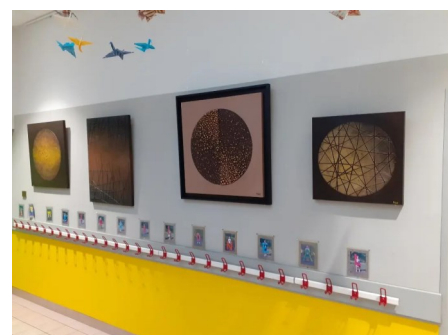
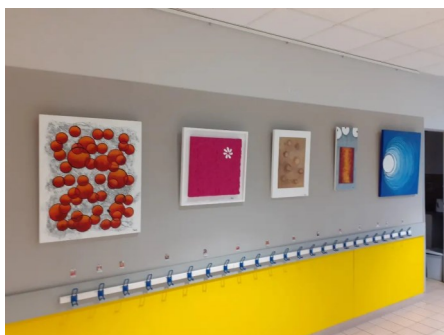
Les écoliers ont ainsi pu observer, ressentir des émotions, rêver, imaginer devant les œuvres de l'artiste, inspirées des divers matériaux naturels collectés lors de ses balades vendéennes.

Dans un second temps, NOLÉ est venu expliquer sa démarche, puis échanger avec le public écolier.

La phase suivante a consisté à produire « à la manière de ». Ce travail était collaboratif, mêlant des élèves de niveaux différents, de la maternelle au CM2 pour apprendre à coopérer pour réaliser une œuvre collective.

Le samedi 21 janvier avait lieu l'exposition vernissage des œuvres réalisées par les enfants, en miroir des œuvres de l'artiste, le public est venu nombreux, une belle réussite aux dires du public présent.

Cette action était une bonne introduction à la familiarisation des élèves avec des œuvres contemporaines très diverses, et la visite du MuMo (MUSÉE MOBILE) sur le secteur la semaine suivante en était un prolongement idéal.



Exposition NOLÉ

Réunion des DDEN yonnais

En mai, les délégués de la ville de La Roche Yon furent reçus par M. BESSEAU, adjoint à l'éducation et à l'enfance, accompagné des responsables du service municipal « Éducation ». M. BRUNET, directeur de ce service, a présenté les responsables de la gestion scolaire et de la restauration.

Ce fut l'occasion de traiter de nombreux sujets et projets menés par la ville : le pilotage du P.E.D.T., l'entretien et le renouvellement de l'immobilier (travaux à Laënnec et à Montjoie), le projet de végétalisation pour 6 groupes scolaires, les secteurs scolaires et les dérogations, le transport scolaire, la sécurité aux abords des écoles, les temps périscolaires, la restauration scolaire et les repas à thème...

Les délégués présents ont pu échanger et questionner sur les points qui concernent plus particulièrement les groupes scolaires qu'ils visitent. Une rencontre riche en informations réciproques, à renouveler.



L'Aiguillon-sur-Mer : La micro-crèche « Brin d'Éveil » a ouvert ses portes

Les élus ont inauguré il y a peu un nouvel équipement de la commune, la micro-crèche « Brin d'Éveil ». Pensée et voulue par Aline Boutefeux, cette structure se situe juste en face l'école « Jacques Maury » de L'Aiguillon-sur-Mer. Elle peut accueillir 12 enfants maximum, de l'âge de 10 semaines jusqu'à leur entrée à l'école. Pour s'occuper d'eux, 4 personnes à temps plein seront présentes puisqu'Aline s'est entourée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une auxiliaire puéricultrice et d'une accompagnante éducative. Très attendu, « Brin d'Éveil » devrait soulager les familles et inciter de jeunes parents à s'installer à L'Aiguillon-la-Presqu'île.



Merci et Bon vent à Jean-François ROUGEON...

Nommé à la rentrée de septembre 1998 à l'école d'Evrunes, village de Mortagne sur Sèvre, Jean-François Rougeon achève sa 25^{ème} année de direction et fait valoir ses droits à la retraite.

A son arrivée, Evrunes comptait 2 écoles : une en public et une en privé, avec chacune une trentaine d'élèves répartis en 2 classes.

Sous son impulsion, l'école publique a connu un beau développement avec d'abord l'ouverture d'une troisième classe, puis suite à la fermeture de l'école privée, une quatrième classe a été ouverte ; l'école comptant alors plus d'une centaine d'élèves. Depuis septembre 2021, l'école ne compte plus que 3 classes.

Dans un souci d'ouverture pédagogique et de dynamisme culturel, Jean-François a été un des piliers fondateurs de la constitution du premier réseau d'écoles rurales du département, comptant les écoles de Tiffauges, Les Epesses, La Gaubretière et Saint Laurent sur Sèvre dès 1999.

Ce réseau constitué à l'initiative des enseignants, accompagnés des conseillers pédagogiques avait pour objectif de palier les inconvénients des écoles à petit effectif, mutualiser le matériel en constituant des valises tournantes, permettre des échanges entre enseignants d'un même cycle, et surtout rompre l'isolement géographique et culturel de ces petites écoles. Les écoles publiques se sont ainsi affirmées dans le paysage du bocage et ont ainsi passé de 7 classes sur 5 écoles à une vingtaine de classes....

Egalement investi dans le sport, Jean-François, a repris le flambeau de ses prédécesseurs des écoles de Mortagne et La Verrie, qui avaient lancé les écoles de sport U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement Public). Président de l'U.S.E.P. Vendée depuis 1999, il a poursuivi l'école de sport qui a compté jusqu'à plus de 140 enfants de cycles 2 et 3, les enseignants volontaires étant alors rémunérés sur ce temps périscolaire par des indemnités péri-éducatives, financées par l'Education Nationale.

On lui doit aussi la création du Raid Sèvre Junior, en collaboration avec Gilles Tudal, alors conseiller pédagogique. Pendant une dizaine d'années, fin juin, les élèves du secteur du bocage, de CM et de 6^{ème} s'affrontaient sportivement sur les bords de Sèvre ; au programme canoë, vélo, course d'orientation, tir à l'arc et tyrolienne. Fidèle à la devise de l'U.S.E.P. les enfants devaient se montrer solidaires avec des équipes obligatoirement mixtes devant franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Bel exemple avant l'heure de liaison école/collège et de respect des valeurs de solidarité sportive.

On lui doit aussi la participation en 2011 au Tour de France (partant alors de Vendée) avec la descente à vélo des Champs Elysées lors de l'arrivée du tour à Paris par des élèves usépiens du bocage. Puis ces mêmes élèves ont pu assister dans les tribunes au circuit des coureurs de l'Arc de Triomphe à la Concorde. Evoquer ce moment lui provoque encore des frissons tant l'instant était magique.

L'USEP Vendée, c'est aussi la participation à Scolafoot en 1998, Sclarugby en 2007, sans oublier bien-sûr l'opération « Semaine Olympique et paralympique » avec le lancement de Unis'VersUsep 2024 en prévision des jeux.

Fidèle à ses engagements, Jean-François Rougeon a accepté de poursuivre son action à la présidence de l'USEP Vendée jusqu'en octobre 2024.

Un bel exemple d'engagement au service des élèves des écoles publiques, et un grand merci pour avoir fédéré écoles et enseignants autour des valeurs sportives et solidaires.



Jean-François ROUGEON

Harcèlement scolaire - Universalisapo

Malgré de multiples campagnes pour lutter contre le harcèlement scolaire de nombreux élèves, toutes catégories sociales confondues, restent confrontés au problème.

Après plusieurs mois de résidence dans les groupes scolaires Montjoie et Pont-Boileau, les maisons de quartier Pont-Morineau, Vallée Verte et Liberté de La Roche sur Yon, la compagnie Universalisapo a présenté son spectacle interactif et les saynètes préparées avec les enfants.

« Ces résidences d'artistes dans les quartiers prioritaires, au contact direct des jeunes, nous semblaient primordiales pour aborder le thème du harcèlement, puisque c'est ici que tout commence », explique Georges Bilau Yaya, metteur en scène, directeur artistique de la compagnie Universalisapo. *« L'objectif est de faire de la sensibilisation et de la prévention, puis d'aborder ensuite l'aspect artistique, cet outil d'animation interactif où le public est invité à participer pour imaginer collectivement des solutions aux problèmes. »* La compagnie Universalisapo développe son théâtre social et engagé, travaillant sur toutes les formes de discriminations, particulièrement sur le thème du harcèlement scolaire qui s'est naturellement imposé.

L'union des DDEN a co-financé un spectacle au profit des élèves de 3è du collège public des Achards en décembre 2022. L'association soutient les actions de sensibilisation et les pistes de réflexion, prête à favoriser la prise de conscience de chacun. Le harcèlement est l'affaire de tous !

Nouvelles mesures contre le harcèlement à l'École

À la rentrée 2023, pour prévenir ou traiter les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré, des mesures viennent compléter celles déjà en place.

- Étendre le programme pHARe aux lycées dès la rentrée 2023
- Atteindre l'objectif de 100% des écoles et collèges insérés dans le programme pHARe
- Systématiser la communication des numéros **3018 (cyber harcèlement)** et **3020 (harcèlement)**

Former tous les personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire ;

Prévenir ou résoudre les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré.

Site du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>

L'école participe à l'enracinement des valeurs républicaines

Rencontre régionale des Unions D.D.E.N. des Pays de la Loire

Les responsables des 5 Unions DDEN des Pays de la Loire, se sont retrouvés à Angers le 19 juin 2023 lors d'un colloque où l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les classes du premier degré était au centre du débat.

Guillaume DUPONT, président de l'Union fédérée des DDEN de Maine-et-Loire, et son équipe, ont accueilli les délégations des autres départements : Loire Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée. L'occasion de rappeler le rôle des DDEN qui sont près de 600 présents dans les écoles primaires des Pays de la Loire.

C'est dans ce cadre que la trentaine de représentants des Unions des Pays de la Loire a entrepris un vaste chantier permettant de lever les dysfonctionnements mais aussi les malentendus qui rendent difficile l'inclusion et notamment celle des enfants en situation de handicap. Pour les parents, c'est le vrai parcours du combattant pour rendre possible l'inclusion en classe ordinaire de leur enfant. Pour les enseignants, pas ou peu formés sur le sujet, c'est compliqué de recevoir et d'accueillir ces mêmes enfants dans leur classe. Pour les accompagnants dits AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap), c'est souvent seuls qu'ils opèrent avec peu ou pas suffisamment de temps de concertation avec les parents, les enseignants voire les plateaux techniques mobiles. Ce constat, appuyé par des enquêtes récentes, par le témoignage de professionnels présents lors de ce colloque, les retours des enseignants spécialisés (Rased, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) en manque de moyens de fonctionnement chroniques et des parents fatigués, permet de pointer du doigt les améliorations structurelles et organisationnelles à déployer.

Il reste donc à actionner les leviers qui permettront, ce que Jean Michel Blanquer appelait dans sa loi de refondation : le « 100% inclusif » et les DDEN des Pays de la Loire entendent bien faire remonter leurs travaux et surtout des propositions très concrètes auprès de leur fédération nationale pour améliorer un système perfectible qui semble déjà s'essouffler.



Les participants DDEN Pays de Loire à la rencontre régionale à Angers

Informations fédérales

Congrès

Il n'y aura pas de Congrès en 2023, seulement une A.G. extraordinaire (en visio ?) pour valider le nouveau règlement intérieur, après la validation « utilité publique », suite à la modification des statuts.

Le Congrès 2024, se tiendra à Montpellier (Hérault), du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin et celui de 2025 est prévu à Clermont Ferrand (Puy de Dôme).

Questionnaire « pause méridienne et restauration scolaire 2023 »

A ce jour, l'enquête nationale a été menée par les 2/3 Unions départementales, avec des remontées diverses. C'est une action essentielle pour mieux nous faire connaître et reconnaître ; les résultats seront utiles aux Unions. La fédération nous demande de la poursuivre jusqu'au 29 mars 2024.

Ainsi, il est envisagé de présenter la synthèse au Congrès de Montpellier, fin mai 2024.

Enquête à poursuivre jusqu'au **29 mars 2024** : <https://tinyurl.com/RESTAURATIONFDEN>

« Un ou une DDEN recrute un ou une DDEN ».

Profitez de notre pause estivale pour recruter chacune et chacun au moins un ou une DDEN.

A cet effet, vous trouverez dans le prochain « Délégué » n°274 Juin 2023, un supplément de 4 pages.

A lire également : l'édito de la dernière « Lettre du DDEN » de l'année scolaire N°240 du 1er Juillet.

Mixité sociale à l'école : vers un protocole sans contrainte pour l'enseignement privé

L'accord censé inciter les établissements privés à favoriser le brassage scolaire et social devait être signé le mercredi 17 mai. Alors que le ministre de l'Éducation Nationale avait évoqué des « engagements chiffrés », aucun quota ni obligation sur le recrutement des élèves n'y figurent.

Comment l'enseignement privé sous contrat sera-t-il associé à la politique de mixité sociale à l'école ? Des mois d'échanges entre le ministère de l'Éducation Nationale et le secrétariat général de l'enseignement catholique (S.G.E.C.) ont abouti à un protocole. Sa signature a été décollée de la présentation, le 11 mai, du « plan mixité » pour l'enseignement public et a eu lieu le 17 mai pour l'enseignement privé catholique.

La dissociation n'a rien d'anodin. Symboliquement, elle montre la dualité du système scolaire, quand le ministre Pap Ndiaye a toujours dit, depuis la rentrée, vouloir proposer un plan concernant à la fois le public et le privé. La présentation à part et dans un second temps du protocole avec le privé catholique, qui représente 95% des établissements privés sous contrat, recèle aussi un message politique.

« Ce n'est pas l'enseignement catholique qui va régler le problème de la mixité sociale, ni lui qui sera l'acteur le plus influent sur ce sujet » martèle Monsieur Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique.

Le ministre avait dit attendre des « engagements chiffrés » de la part de l'enseignement catholique. Pour donner suite à des pressions politiques afin de temporiser, aucun quota ne figure dans le protocole qui fixe moins d'objectifs chiffrés qu'il ne dessine une « trajectoire » selon Monsieur Philippe Delorme. « Sinon, j'aurais refusé de le signer » assume-t-il. Dans ses échanges avec le ministère de l'Éducation Nationale, le S.G.E.C. a très tôt fixé ses « lignes rouges », dont il n'a jamais dévié : ni quotas, ni affectations des élèves, donc aucune contrainte sur le recrutement de ces derniers. Et, il a obtenu gain de cause.

Concernant l'accueil d'élèves boursiers – environ 10% dans le privé contre plus de 28% dans le public - Philippe DELORME évoque la perspective d'une « augmentation » mais « conditionnée au fait que les familles conservent les mêmes aides à caractère social que dans le public ». Autrement dit, que les collectivités territoriales acceptent notamment d'octroyer des aides aux familles pour financer la restauration scolaire, revendication de longue date des représentants et des parents d'élèves de l'enseignement catholique.

A la question de savoir ce qui empêcherait les établissements privés de choisir les meilleurs élèves parmi les boursiers, alors que les enfants en difficulté scolaire sont beaucoup moins nombreux dans le privé, Pap NDIAY avait répondu un lapidaire « rien ». « On joue déjà le jeu dans beaucoup d'endroits » défend Philippe Delorme qui plaide pour que la « démarche repose sur un a priori de confiance ».

Le secrétaire général de l'enseignement catholique explique qu'il s'agira plutôt, au cours d'un « dialogue » entre les autorités ministérielles et académiques et les représentants de l'enseignement catholique de moduler la distribution de l'enveloppe destinée au privé en accordant davantage de moyens complémentaires aux académies et aux établissements scolarisant les élèves les plus en difficulté – ce que le S.G.E.C., étroitement associé à la ventilation des moyens budgétaires pour ses établissements, assure déjà faire.

Autre point du protocole : le privé catholique devrait poursuivre le développement de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) destinées aux élèves en grande difficulté scolaire et d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour les élèves handicapés. Aujourd'hui, 95% de ces sections sont dans le public.

L'enseignement privé mentionne également la possibilité de s'implanter dans des zones « à forte mixité sociale et scolaire ». Le SGEC fait valoir en effet que la traditionnelle implantation des établissements en centre-ville explique en grande partie le profil social favorisé de leurs élèves.

Les études montrent cependant que, sur une même zone géographique, favorisée ou non, des établissements proches peuvent avoir des profils sociaux divergents. Ainsi, le journal « Le Monde » a calculé qu'en 2021-2022, il existait en France 7 852 collèges situés à moins de 3 kilomètres d'un autre établissement à l'I.P.S. très différent. Dans 57% des cas, c'est un établissement privé qui accueille les élèves les plus favorisés, au détriment de l'établissement public, R.E.P. (Réseau d'Éducation Prioritaire) ou R.E.P. + (R.E.P. renforcé) dans certains cas – le phénomène inverse concerne 3% des cas.

Extraits du « Monde » – mai 2023

Indice de Position Sociale (I.P.S.)

L'Indice de Position Sociale des élèves est l'outil de mesure qualitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages.

Cet indice est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (P.C.S.) des représentants légaux des élèves. Cet indice a été créé en 2016 par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation Nationale. Il est utilisé pour décrire les populations scolaires (milieu social plus ou moins favorable et mixité sociale) dans les écoles, mais aussi pour classer les établissements scolaires et leur attribuer des moyens en conséquence. L'I.P.S. des écoles est rendu publique en 2022, à la suite d'une décision du tribunal administratif.

Le quotidien « Le Monde » indique que les indices de position sociale dans les collèges confirment une « fracture sociale », le privé concernant les plus favorisés (écoles sous contrat).

Selon « Libération », les écoles privées sous contrat sélectionnent surtout des enfants venant de milieu favorisé.

L'École française s'oriente vers un système à deux vitesses ; le privé payant et sélectionnant ses élèves, à la différence du public qui a l'obligation d'admettre tous les enfants domiciliés dans son secteur. Pourtant, cet accès au privé financé à 73 % de son budget pose problème, alors que tout le monde y contribue avec ses impôts.

§ Voir article édifiant du « Monde » du 8 novembre 2022 « Entre école publique et école privée, les chiffres de la fracture sociale », adressé par le bureau des D.D.E.N. à tous les collèges vendéens

Adresse postale : Union de Vendée des D. D. E. N. - Pôle associatif - boîte à lettres n° 144

71 Boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

Bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. **06 44 13 38 73**

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdofree.com>

Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr